



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 116791

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des étudiants en orthophonie. Cette formation se décline en quatre ans dans des centres de formation rattachés par conventions aux UFR de médecine. Or la reconnaissance universitaire de leur cursus est à bac +2. Un travail de réflexion entre les différents acteurs de cette profession ainsi que les services du ministère de l'enseignement et de la santé a été entrepris afin d'adapter à l'architecture universitaire européenne LMD le cursus de la formation initiale d'orthophonie. Aussi elle souhaiterait savoir si l'ensemble des années d'études des étudiants en orthophonie sera prochainement pris en compte dans le cadre de la création d'un master professionnel en orthophonie.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116791

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 743